



# PROTECTION PERSONNELLE

## Des garanties adaptées à la personne et à son entourage aux conditions optimales

Vous souhaitez couvrir votre famille, un tiers ou vous-même pour améliorer vos garanties de prévoyance, provisionner des droits de succession, racheter les parts d'un associé décédé...

### LES ATOUTS

- **Des réductions de tarifs pour :** • Les non-fumeurs • Les capitaux supérieurs à 150 000 €
- Absence de délai d'attente sur les garanties décès et PTIA.
- Une adhésion possible **jusqu'à 75 ans** et une couverture **jusqu'à 85 ans**.
- **Une rapidité de décision et de réponse** sous réserve que tous les documents nécessaires à l'analyse du dossier soient en notre possession.
- Couverture en cas de mi-temps thérapeutique dans le cadre de l'ITT.

### LES GARANTIES

- **Garanties de base :** capital en cas de **décès** et **PTIA** (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) quelle qu'en soit la cause.
- **Garanties optionnelles :**
  - Capital en cas d'**IPT** (Invalidité Permanente Totale)
  - Indemnités journalières en cas d'**ITT** (Incapacité Temporaire Totale)
  - **Exonération** des primes en cas d'**ITT** (Incapacité Temporaire Totale)
  - Capital complémentaire en cas de **décès accidentel** (jusqu'à 500 % de la garantie de base)

### UNE ADAPTATION OPTIMALE À VOS OBJECTIFS DE PROTECTION

#### Assurer un revenu de remplacement pour vos proches et pour vous-même

- Garantir financièrement l'avenir de vos enfants, de votre conjoint ou de vos proches par le versement d'un capital en cas de décès et sécuriser votre revenu en cas d'arrêt de travail prolongé ou d'invalidité.

#### Transmettre votre patrimoine selon vos souhaits

- Provisionner les droits de succession (droits de mutation à titre gratuit) afin de transmettre votre patrimoine selon vos souhaits en donnant la capacité aux héritiers désignés d'acquitter les droits dus dès l'ouverture de la succession.
- Ex : absence de liquidité lors de la transmission d'un patrimoine immobilier, professionnel, d'une collection d'œuvres d'art...

#### Racheter les parts d'un de vos associés décédé (Option Croisé Associés)

- Lorsque plusieurs associés sont à la tête d'une entreprise et que l'un d'entre eux décède, ses ayants droit héritent de ses parts. Dans l'entreprise, les associés survivants se retrouvent avec des actionnaires extérieurs à l'entreprise qui eux-mêmes auraient préféré disposer d'un capital. Protection Personnelle permettra aux associés survivants de disposer des liquidités nécessaires au rachat des parts détenues par les ayants droit.

### UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

- Dans le cadre de l'assurance vie, le capital décès, versé au bénéficiaire désigné, est exonéré de droits de succession, hors CSG, dans les limites prévues par la loi (Art. 757 B ou 990 I du CGI).
- Les indemnités journalières et le capital en cas d'invalidité, si les garanties sont souscrites, ne sont pas imposables.

### LES CONDITIONS D'ADHÉSION

	GARANTIES OBLIGATOIRES		GARANTIES OPTIONNELLES			
	Décès	PTIA	IPT	ITT	EXO	DÉCÈS ACC
Age minimum	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Age maximum à l'adhésion	75 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	75 ans
Age maximum au terme	85 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	85 ans
Montant minimum	15 000 €	15 000 €	15 000 €	-	-	15 000 €
Montant maximum	illimité	illimité	illimité	300 €/J*	100 €/J	1 500 000 €

\* 0,15 % du capital assuré par jour plafonné à 300 €/J

### LES FRAIS

- |                             |        |                                   |  |
|-----------------------------|--------|-----------------------------------|--|
| - Frais de dossier :        | 0 €    | - Coût des formalités médicales : | remboursé si acceptation du contrat par l'adhérent |
| - Frais de fractionnement : | 0 €    | - Cotisation à l'association :    | 15 € à l'adhésion (gratuite pour les adhérents)    |
| - Frais d'échéance :        | 1,90 € |                                   |  |
| - Frais d'avenant :         | 0 €    |                                   |  |

**En vous proposant PROTECTION PERSONNELLE, votre Conseiller met à votre disposition la garantie de grandes signatures et un service de qualité personnalisé**

APREP - 26, rue de Montholon 75009 Paris - Mail : info@aprep.fr - Site : www.aprep.fr